

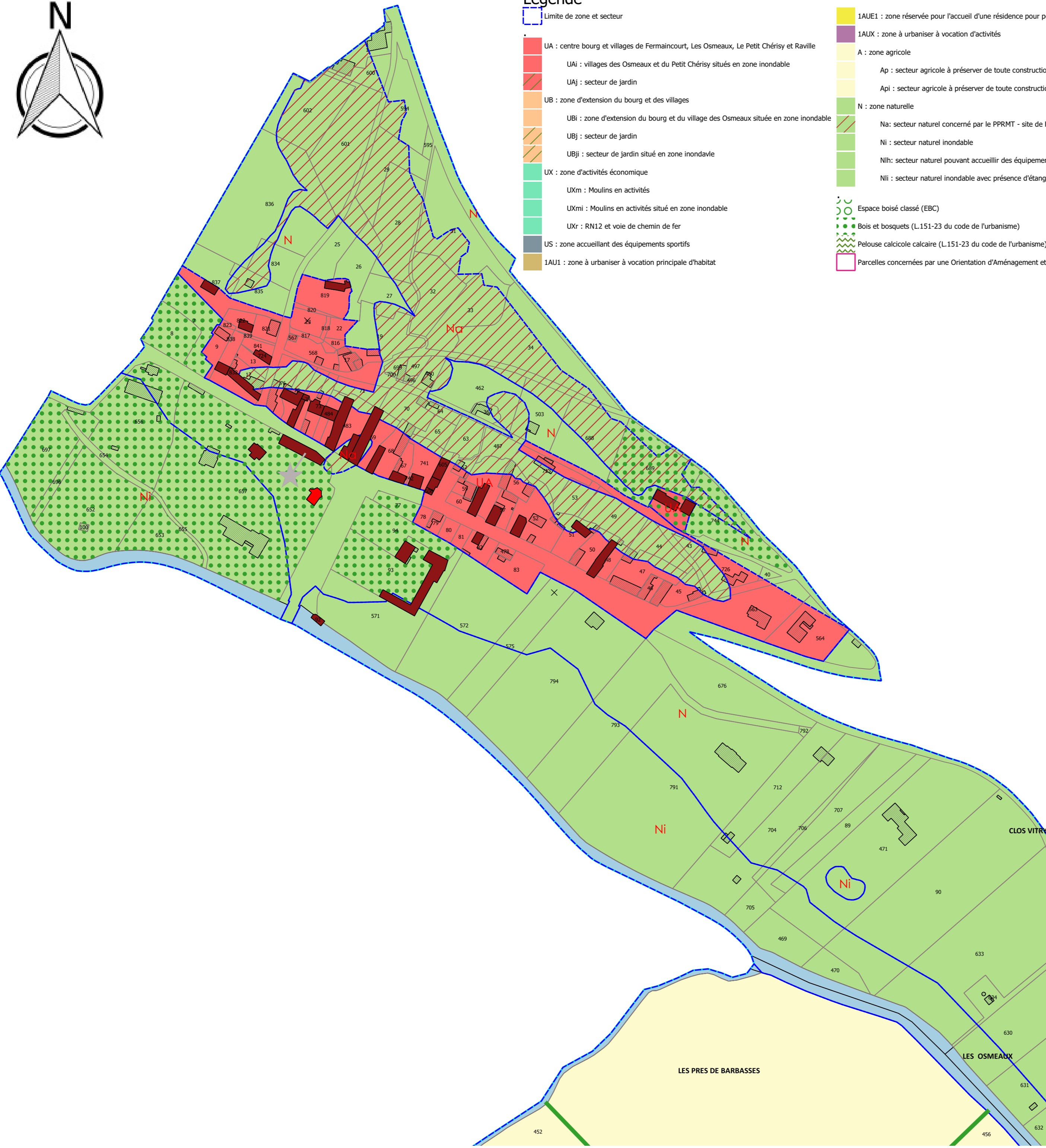
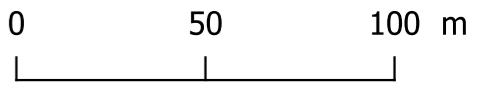
### Légende

— Limite de zone et secteur

- UA : centre bourg et villages de Fermaincourt, Les Osmeaux, Le Petit Chérisy et Raville
- UAI : villages des Osmeaux et du Petit Chérisy situés en zone inondable
- UAJ : secteur de jardin
- UB : zone d'extension du bourg et des villages
- UBI : zone d'extension du bourg et du village des Osmeaux située en zone inondable
- UBJ : secteur de jardin
- UBji : secteur de jardin situé en zone inondable
- UX : zone d'activités économique
- UXm : Moulins en activités
- UXmi : Moulins en activités situés en zone inondable
- UXr : RN12 et voie de chemin de fer
- US : zone accueillant des équipements sportifs
- 1AU1 : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

- 1AUE1 : zone réservée pour l'accueil d'une résidence pour personnes âgées ou secteur tertiaire
- 1AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole à préserver de toute construction
- Api : secteur agricole à préserver de toute construction située en zone inondable
- N : zone naturelle
- Na : secteur naturel concerné par le PPRMT - site de Fermaincourt
- Ni : secteur naturel inondable
- Nlh : secteur naturel pouvant accueillir des équipements d'hébergement en lien avec l'activité équestre
- Nli : secteur naturel inondable avec présence d'étangs
- Espace boisé classé (EBC)
- Bois et bosquets (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Pelouse calcicole calcaire (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Parcelles concernées par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Bâtiment identitaire (L151.19 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment exceptionnel (L151.19 du code de l'urbanisme)
- Exploitation agricole, recul de 50 m minimum en cas d'animaux
- Emplacement réservé
- Cours à préserver (L151.19 du code de l'urbanisme)
- Périmètre de 250 m autour de l'axe routier (Route Nationale n°12)
- Arbres ( L151.19 du code de l'urbanisme)
- Portail de qualité ( L151.19 du code de l'urbanisme)
- A titre informatif, parcelles bâties ou en cours de construction au 31.12.2017
- Bâtiment en zone A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151.11-2° du Code de l'Urbanisme
- Mare (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Haie ( L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Mur de qualité ( L.151-19 du code de l'urbanisme)



## DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

### COMMUNE DE CHERISY

### PLAN LOCAL D'URBANISME

### Règlement graphique

### 5 - FERMAINCOURT Echelle 1 / 2000

Eve PELLAT PAGÉ Urbaniste O.P.Q.U. Géographe C.E.A.A. Patrimoine Spécialisation A.E.U. Membre de la S.F.U.	<b>MODIFICATIONS:</b>	<b>1704</b>
Jean-Pierre LOURS Architecte D.P.L.G. Urbaniste O.P.Q.U. D.E.A. analyse & aménagement	<b>REVISION PRESCRITE EN DATE DU 27/02/2015</b> <b>PROJET ARRETE EN DATE DU 21/09/2018</b> <b>APPROUVE EN DATE DU 26/10/2021</b>	<b>OCTOBRE 2017</b>
Anne CAZABAT Architecte du Patrimoine & D.P.L.G. D.E.A. Histoire Socio-Culturelles Enseignante Chaillot		

**Atelier Atlante - Architecte Paysagiste**  
 14 allée François 1er 41000 BLOIS - Tél. 09 65 20 06 32 - Fax. 02 54 42 73 04  
 Courriel: atelier.atlante@gmail.com

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Tél.02.47.05.23.00-Fax.02.47.05.23.01- www.be-aea.com  
 S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : be-aea@orange.fr  
 Siège : 69 , rue Michel Colombe 37000 TOURS - Agence secondaire : 1 , ru Guillaume de Varye 18000 BOURGES